



La DNF

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 17 janvier 2004

Je suis tombé sur votre site par hasard. et je suis déçu. votre association ne fait pas beaucoup parler d'elle, et je ne vois pas beaucoup d'amélioration dans notre pays qui est pourri par la cigarette. En tant que non fumeur on doit presque se justifier d'être gêné par la cigarette, payer une cotisation pour faire partie de votre assoc. etc... a quand un réel changement, a bas les fumeurs, qu'ils se tuent tout seul. pourquoi ne pas appliquer les méthodes qui existent aux US ? pourquoi les victimes sont-elles si silencieuses et pourquoi ne les écoute-t-on pas plus ? notre pays est bien hypocrite, appliquons la loi Evin, cette loi est bien faite, pourquoi faire des lois si les ne servent a rien ? on est bien trop gentil avec les fumeurs, eux qui s'en foutent royalement !

Réponse :

Si vous êtes déçu par le fait que notre association ne fait pas assez parler d'elle, sachez que sa croissance très rapide doit respecter des paliers et que la phase de communication ne débutera qu'au printemps.

Si par contre, comme le laisse penser votre remarque sur les cotisations (au demeurant facultatives), vous estimez que l'Etat doit ... , que le pays est hypocrite et que il faut faire appliquer., alors n'oubliez pas que l'Etat et le pays, c'est vous.

DNF informe et donne des armes pour faire valoir les droits des non-fumeurs et des fumeurs car les lois auxquelles vous faites allusion ne sont pas des lois anti-fumeurs mais des lois qui organisent la protection contre le tabagisme.

La cotisation symbolique de 16 Euros, réduite à 8 Euros pour les étudiants, correspond au prix de 2 places de cinéma, de 4 paquets de cigarettes, d'un repas moyen pris au restaurant ! DNF ne compte pas sur ces cotisations pour assurer sa survie. En contrepartie, le poids que représente DNF auprès des pouvoirs publics est directement proportionnel au nombre d'adhérents qu'elle peut afficher. Pardonnez l'agacement qui peut transparaître dans cette réponse, mais la personne qui vous répond est bénévole, dépense son temps (7j/7 de 5h à 21h) et, 9 fois sur 10, n'ose pas demander le remboursement d'un repas que son activité dans DNF l'oblige à prendre au restaurant. Et il n'est pas le seul dans ce cas !